



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 2^{ème} *Rallye national des Centurions by rallye Charlemagne Golden Palace* est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard

Recommandations

à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye des Centurions*, de la préfecture, sous- préfecture et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 2^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable face à la pandémie du Covid 19 que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les consignes qui vous seront imposées mais aussi de respecter règles de circulation du code de la route.

Dans le but de limiter les frais de chacun, les reconnaissances seront limitées, nous vous demandons de respecter ces limitations et les horaires scrupuleusement.

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Yoann DESCAMPS
Président de Genesis Sport



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	3 août 2020
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	19 octobre 2020 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	17, 18 & 24 octobre 2020 de 8 h 00 à 12 h 00
Lieu	ASA 59 Hautmont 23 Rue des Cligneux 59330 Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50° 14' 30" N - Long : 3° 53' 40" E
Reconnaitances :	17, 18 & 24 octobre 2020 de 9 h 00 à 18 h 00

Samedi 24 octobre 2020

Vérifications administratives :	de 16 h 00 à 20 h 00 : Citroën Maubeuge
Vérifications techniques :	de 16 h 15 à 20 h 15 Citroën Maubeuge Route de Valenciennes D649 - Feignies.
Coordonnées GPS	Lat : 50°16'52"N - Long 3°54'05"E
Mise en parc fermé de départ :	obligatoire à l'issue des vérifications techniques.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 19 h 30 PC Course Square du 8 mai à Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50°15'07"N – Long : 3°55'13"E
Publication des équipages admis au départ :	à 21 h 00 Tableau d'affichage officiel Rez de chaussée centre culturel Hautmont
Publication des Ordres et Heure de départ : De la 1 ^{ère} Etape	à 21 h 00 Tableau d'affichage officiel Rez de chaussée centre culturel Hautmont

Dimanche 25 octobre 2020

Départ du rallye 1 ^{er} VHC :	à 8 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Arrivée du rallye 1 ^{er} VHC :	à 17 h 50 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage officiel
Vérification finale	Parc fermé final
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance – Hautmont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 24 & 25 Octobre 2020, un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

2^{ème} rallye des Centurions by rallye Charlemagne Golden Palace®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **2620 le 30/07/2020** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° XXX le XX xxxxxxxx 2020**.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

Comité d'Organisation

Président :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Vice-Président	Olivier PIERQUIN	
	Jean Bernard SORIAU	06 11 64 27 57
Secrétariat :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01
Chargé des relations avec les autorités :	Yoann DESCAMPS & Olivier PIERQUIN	
Chargé de la promotion :	Yoann DESCAMPS	
Responsable des officiels :	Jean François ROUSSELLE	06 14 48 08 48
Responsable Implantation :	Jérôme DUPONT	06 14 74 32 32
Responsable de l'intendance :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01

Les membres de l'association Ecurie des Centurions et Génésis Sport

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 26 septembre 2019 :

Adresse :	Genesis Sport 14, route d'Ecuelin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps.yoann0@gmail.com

A partir du vendredi 27 septembre 2019:

Adresse :	Centre culturel rue de la mairie à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55

Sites internet :

*Rallye Charlemagne
<https://www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions>
www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks
*Ligue Hauts de France
<http://www.sportautonord.com>
*FFSA
<http://www.ffsa.org>

Organisateur Technique :

Genesis Sport
14, route d'Ecuelin
59620 Saint Rémy Chaussée

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue	François LANGLET - 1559
Commissaires Sportifs :	Guy LERBUT - 179771 (Président) Clément MASCLEF - 9632 Annick NARGUET – 1585
Commissaire Sportif Stagiaire	
Directeur de Course :	Jean Marc ROGER - 3257
Directeur de Course Adjoint et Nouveau Départ	Mickael LACHERE – 58237
Directeur de course VHC	Joël TASSIER - 143975
Adjoints à la direction de course :	Martine PICHELIN - 18416 PC Course Claude ROJ - 142485 PC Course
Directeur de Course délégué	Thomas LEMIRE - 35253 ES Julien GRESSIER - 161143 ES Oceane POINSENET - 126543 ES Gilles DANIEL - 2462 ES Claude ROJ - 142485 Vérif. Administratives.
Directeur de course délégué en Véhicule d'encadrement	François LANGLET - 1559 Véhicule Tricolore Fabrice OUDART-8912 Véhicule 000B Mathieu LANGLET – 122227 Véhicule 000A Pascal POINSENET- 8910 Véhicule 00 Alexis SERIS - 16688 Véhicule 0 VH Yves BLAMPAIN - 197446 Véhicule Balai Anne Catherine VIEHE - 11415 Véhicule Balai
Médecin Chef :	Dr Rachid DRISS - 135484
Commissaires Techniques :	André FONTAINE - 27562 (Responsable et R2) Francis BALLENGHIEN – 5641 (Responsable VHC & VHRS) Jean Michel DESSE - 5538 Michel LEBEAU - 8842 Régis THILMANY - 110645 Jean Claude POULEUR - 140581 Mickael Schieptes - 56540 Laurent BRAURE - 196163 (VHC & VHRS)
Secrétariat des comm. techniques :	Christiane DESSE - 152197
Chargés des relations concurrents :	Véronique PIGOT – 112507 Angélique GODEFROY - 248557
Juges de faits :	Jean François ROUSSELLE - 2589 Patricia RICHET - 1591
Autres :	L'ensemble des officiels du rallye
Informatique et classement :	Jean Philippe BACQ – 5147 - LSAHF
Matériel comité & Liaisons radio :	Sébastien DUFRESNE - LSAHF

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye des Centurions est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2021 (coef. 3),
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France 2021.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont 2021.
- Les Challenges Hankook Xperience 2020.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le samedi 24 octobre à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte
 - La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA, www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions
 - Vérifications administratives : de 16 h 00 à 20 h 00 : Citroën Maubeuge D649 - Feignies
Vérifications techniques : de 16 h 15 à 20 h 15 Citroën Maubeuge D649 - Feignies
- Les éventuelles vérifications finales auront lieu sur le parc fermé final.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des Centurions doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 octobre 2020 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 2^{ème} Rallye national des Centurions by rallye Charlemagne Golden Palace est fixé à 130 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du 2^{ème} Rallye des Centurions VHC (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 2^{ème} Rallye national des Centurions by rallye Charlemagne Golden Palace sera augmenté sans toutefois dépasser 150 voitures sur l'ensemble des 2 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 406 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 806 €

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 10 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 20 % si équipage entier ASA-59.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

4.3P. ASSISTANCE

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- samedi 24 octobre 2020 : à partir de 7 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise (+ mesures spécifiques Covid 19 imposées par la préfecture du Nord).
Toute sortie d'un véhicule d'assistance en cours d'épreuve sera considérée comme définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé, le lieu sera communiqué au retrait des road book. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.



Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**) et ils seront installés dans les voitures conformément aux instructions des commissaires techniques.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Ils seront mis en marche dans le parc fermé de départ par le responsable du Rallye et ne seront ensuite, plus jamais arrêtés, même en cas d'abandon.

En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au P.C. du rallye OU à un chargé des relations avec les concurrents OU à un commissaire technique.

Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **DES LE LUNDI SUIVANT** (par colissimo) à l'adresse suivante :

LSAHF – 3 rue du moulin brûlé – 62100 CALAIS.

Dans le cas où le traceur ne serait pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

5.2P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

6.1P. DESCRIPTION

Le **2^{ème} Rallye national des Centurions by rallye Charlemagne Golden Palace** représente un parcours de 207.090 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il compte 2 épreuves spéciales différentes et 6 au total, d'une longueur de 83,340 km.

Les épreuves spéciales sont :

Dimanche 4 octobre 2020

ES 1 - 3 - 5	Le Trieu Vilain	12 km 800	X 3
ES 2 - 4 - 6	Les Trois Saints	14 km 980	X 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3**

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE des CENTURIONS RECONNAISSANCE + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances auront lieu les 17, 18 & 24 octobre 2020 de 9 h 00 à 18 h 00.

En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

7.3.5.P Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le **03.21.81.47.19**.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.20P Chicane Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des Rallye FFSA 2020.

Les prix en espèce ne sont pas cumulables

GENERAL	1er	2ème	3ème		
	450 €	250 €	200 €		
CLASSE ⁽²⁾	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
plus de 10 partants	400 €	300 €	200 €	100 €	50 €
de 5 à 10 partants	300 €	200 €	100 €		
de 1 à 4 partants	200 €	100 €			
Classement féminin si au moins 2 partantes	250 €	200 €	150 €	100 €	50 €

Pour la remise des prix :

Les classes 8 & 8W seront confondues

Les classes 6 & 6K seront confondues

Les classes 7 - 7S & 7K seront confondues

Les classes 5 & 5K seront confondues